

Emmanuel Ze Meka, récemment nommé Directeur exécutif de l'OIBT présente son parcours et ce qu'il envisage pour l'Organisation

DURANT LES 30 ANNÉES de ma vie professionnelle, je me suis essentiellement consacré à promouvoir la durabilité tant de la gestion des forêts que de l'utilisation du bois. Après mes études de foresterie et de sciences du bois au Canada, j'ai travaillé comme cadre au Centre de promotion du bois du Cameroun. J'ai ensuite rejoint l'Administration forestière du Cameroun, où j'ai fait l'objet d'une rapide promotion hiérarchique pour devenir Directeur du Service des forêts, poste que j'ai occupé durant plus de six ans.

A mon poste de Directeur, je me suis occupé de l'organisation stratégique du développement du secteur forestier ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre des divers règlements et d'autres textes de loi touchant au secteur forestier. Au nombre de mes responsabilités figurait la coordination du Plan d'action forestier tropical pour le Cameroun, l'un des premiers de ce processus, qualifié à l'époque de modèle. De plus, j'ai été à l'origine de la révision et de la modernisation de la structure juridique du pays en matière de foresterie; en a résulté en 1994 la Loi forestière, également considérée comme un modèle, et qui a ensuite inspiré de nombreuses lois sur la forêt en Afrique centrale.

J'ai passé toute ma vie professionnelle dans la foresterie tropicale. J'ai travaillé dans les trois régions tropicales. J'ai de l'OIBT une connaissance approfondie. Cette expérience me sera fort utile dans ce nouveau rôle de Directeur exécutif.

A mon poste de Directeur, j'ai eu la charge de plus de 1200 employés, fonctionnaires, travailleurs de terrain et professionnels. Durant mon mandat, et avec l'aide de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), j'ai lancé un programme visant à améliorer l'efficacité du personnel de l'Administration forestière, notamment en redéfinissant les tâches et responsabilités et en élaborant des programmes de formation. C'est également avec l'aide de l'ACDI que j'ai mis au point un système, toujours en place à ce jour, permettant d'améliorer le contrôle du bois récolté et de rationaliser la collecte des droits d'exploitation.

J'ai débuté ma carrière internationale à l'OIBT en 1991. J'ai été Directeur de projets dans la Division du reboisement et de la gestion forestière jusqu'à ma promotion au rang de Directeur adjoint de l'Industrie forestière en 2000. A ce poste, j'ai assumé la responsabilité de mettre en œuvre la politique de l'Organisation visant à promouvoir la production à valeur ajoutée ainsi qu'une transformation du bois plus poussée et plus efficace. J'ai également dirigé le personnel du service et supervisé

un certain nombre de projets de l'OIBT dans les trois régions tropicales.

Depuis 2004, je suis Directeur Adjoint au Reboisement et à la gestion forestière, responsable de la mise en œuvre des politiques de l'Organisation en matière de gestion des forêts naturelles et plantées, de restauration des forêts secondaires et dégradées, et de conservation de la biodiversité. Je supervise aussi le secrétariat et les professionnels de la Division et plusieurs projets de terrain de l'OIBT.

Voici donc l'essentiel de mon expérience. J'ai passé toute ma vie professionnelle dans la foresterie tropicale. J'ai travaillé dans les trois régions tropicales. J'ai de l'OIBT une connaissance approfondie. Cette expérience me sera fort utile dans ce nouveau rôle de Directeur exécutif.

Questions préoccupantes

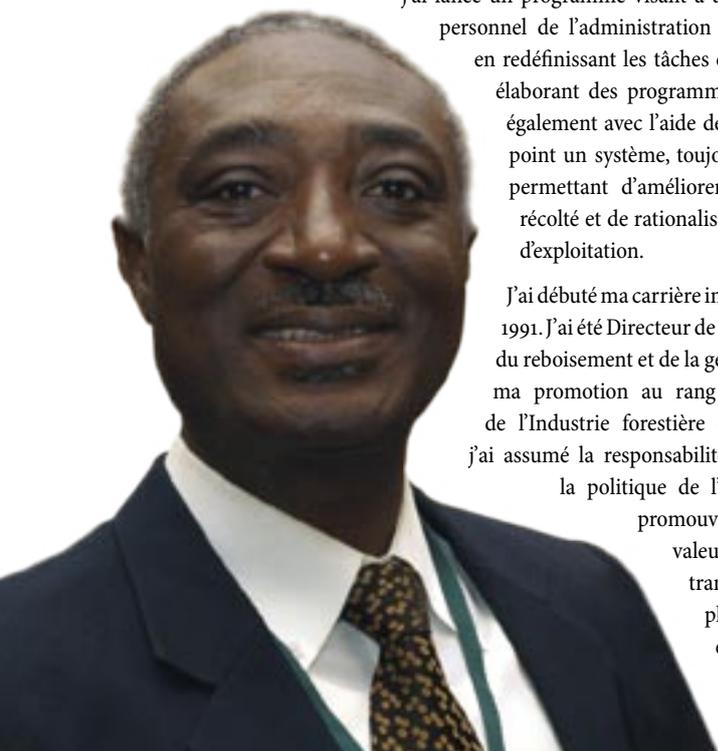
Il me semble que quatre domaines de préoccupation sont en train d'apparaître; dans l'avenir, ils seront au premier rang des soucis de l'OIBT. En premier lieu, la recherche d'une responsabilité sociale accrue dans la conduite des affaires et dans la gestion des ressources naturelles. La

responsabilité sociale vise à garantir davantage de justice dans le partage des bénéfices, chose particulièrement importante dans les pays tropicaux dont beaucoup se trouvent confrontés à une extrême pauvreté.

Une bonne gouvernance et des mesures sévères de lutte contre la fraude, l'illégalité et la corruption sont nécessaires. J'ai pour projet de travailler avec le Conseil international des bois tropicaux pour renforcer notre travail sur une bonne gouvernance, le respect des lois et la lutte contre les activités forestières illégales, y compris en consolidant notre engagement au sein des initiatives et des processus appropriés, à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale.

Le deuxième point extrêmement important concerne les éléments clés des objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'ONU (OMD): réduire de moitié l'extrême pauvreté et lutter contre la faim dans le monde, assurer la durabilité de l'environnement, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Les forêts représentent des chances vitales de développement dans les pays tropicaux. On n'insistera par conséquent jamais assez sur la participation de l'OIBT à la réalisation des OMD; c'est donc sur ce rôle que nous devrions axer notre travail dans les années à venir.

Le troisième point qui préoccupe l'OIBT est la mondialisation. Quelque opinion qu'on en aie, c'est un phénomène réel, et qui ne risque pas



de s'inverser. L'un des problèmes clés est la compétitivité. Si les industries des forêts tropicales doivent être des agents de développement durable, elles doivent pouvoir entrer en concurrence à l'échelle mondiale. Cela implique la valorisation et le contrôle des coûts de production, qui dépendent eux-mêmes des progrès technologiques et de l'existence de personnel qualifié. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont donc essentiels. Mais il est également essentiel que soit surmontée la présence de barrières douanières tarifaires et non tarifaires qui sont un frein au commerce des bois tropicaux.

Le quatrième point de préoccupation croissante est le changement climatique et l'impact des activités humaines sur l'accélération de ce phénomène. Nous le savons, les forêts, y compris les forêts tropicales, constituent un élément clé des stratégies de lutte contre le changement climatique. L'OIBT doit jouer son rôle en aidant ses membres d'une part à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, et d'autre part à augmenter la superficie couverte de forêt. Si grave que doive être le changement climatique, il représente aussi une chance pour les pays tropicaux. L'OIBT peut et doit aider ses membres à accéder aux marchés du carbone à l'échelle planétaire et au Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, tout en exploitant les possibilités de production durable de biocarburants.

Opportunités et défis

L'OIBT offre des occasions uniques de s'attaquer à ces préoccupations urgentes, par le biais de la gestion durable des forêts et de la promotion du commerce international des bois tropicaux. Au cours des vingt dernières années, elle a accompli beaucoup: politiques, directives, et un très large éventail de projets. Pourtant, le niveau de déforestation tropicale et de dégradation forestière reste élevé. Par ailleurs, la contribution des ressources forestières au développement des pays et des communautés locales demeure souvent marginale. L'OIBT peut et doit faire davantage. Cela me semble possible dans le cadre du nouvel Accord international sur les bois tropicaux (AIBT).

L'AIBT de 2006 est un outil de pointe pour promouvoir des rapports mutuellement bénéfiques entre environnement, commerce et développement. Figurent au nombre des changements importants contenus dans le nouvel accord:

- une forte insistance sur le rôle de l'Organisation dans la réduction de la pauvreté;
- la nécessité de prendre en compte toutes les ressources forestières – une approche intégrée de la gestion forestière;
- la nécessité d'établir/renforcer des partenariats actifs, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes et institutions spécialisés, ainsi qu'avec d'autres organisations/institutions internationales et régionales, le secteur privé, la société civile, les ONG et les communautés locales et indigènes;
- un système financier novateur et attrayant basé sur des programmes de travail thématiques qui encourageront la contribution de ressources supplémentaires pour les activités de l'Organisation ; et
- un accord de plus longue durée, qui donnera à l'Organisation les moyens de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme.

Les objectifs de l'AIBT de 2006 ne peuvent pas et ne devraient pas être pris en considération indépendamment les uns des autres. Je crois cependant que, pour aller dans le sens des préoccupations brièvement exposées plus haut, la priorité devrait être accordée aux points suivants:

- Les objectifs (c), (e) et (i), qui concernent plus particulièrement le développement durable et la réduction de la pauvreté;
- Les objectifs (j) et (m), qui mettent l'accent sur la protection de l'environnement;
- Les objectifs (d), (p) et (r), qui ont pour but de renforcer des capacités;

- Les objectifs (k), (n) et (o), qui visent à promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité sociale; et
- L'objectif (g), qui concerne l'apport de ressources financières supplémentaires et nouvelles pour renforcer les capacités dans les pays membres producteurs.

J'aimerais brièvement développer ce dernier point qui pourrait bien être l'élément le plus important du futur succès de l'Organisation. Une stratégie exhaustive de collecte de fonds doit être développée et mise en œuvre; elle ne doit pas concerner uniquement les pays donateurs mais aussi, c'est important, le secteur privé. Les efforts passés de l'OIBT pour collecter des fonds n'ont pas suffisamment ciblé le secteur privé. Je pense que c'est le moment de le faire.

J'ai de nombreuses idées sur ce que doit faire l'OIBT pour continuer son développement en tant qu'institution de premier plan pour la mise en valeur des forêts tropicales. Nous pourrions et devrions, par exemple:

Une stratégie exhaustive de collecte de fonds doit être développée et mise en œuvre; elle ne doit pas concerner uniquement les pays donateurs mais aussi, c'est important, le secteur privé.

- définir les actions stratégiques prioritaires de l'Organisation à la lumière du nouvel Accord et établir une procédure de mise en œuvre et d'évaluation;
- améliorer le système de suivi et d'évaluation, non seulement des projets, mais aussi des autres activités de l'Organisation;
- chercher à mieux aligner les travaux de l'OIBT et les objectifs internationaux comme les OMD, et continuer à renforcer les partenariats avec l'ONU et d'autres institutions, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts;
- accélérer le renforcement des capacités dans les pays membres en multipliant les programmes de formation et de développement des compétences;
- renforcer le dialogue et la mise en place de partenariats entre l'Organisation d'une part, et la société civile et le secteur privé de l'autre;
- développer la stratégie de relations publiques de l'Organisation en ayant pour but spécifique de collecter davantage de fonds auprès des secteurs clés; et
- examiner le bon fonctionnement et l'efficacité du Secrétariat et définir un plan d'action en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et financières de l'OIBT.

J'ai hâte de travailler avec le Conseil, tous les gouvernements membres et les autres partenaires de l'OIBT puisque nous nous trouvons tous face aux opportunités et aux défis que j'ai évoqués. Il y en aura sans aucun doute d'autres, puisque l'avenir nous surprend toujours, mais je suis persuadé que l'adaptabilité de l'OIBT et l'esprit de coopération de ses membres et de ses partenaires nous seront fort utiles alors que l'Organisation entre dans sa troisième décennie.